



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

Dans sa séance du 11 mai 2017, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

ACQUISITION DE MOBILIER ET D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉS AU FUTUR EVE EN CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR JEAN-JACQUES RIGAUD: VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 191'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Petite enfance et Jeunesse lors de leur séance du 12 avril 2017,

vu le préavis favorable émis par 10 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 27 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 22 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 191'000.- TTC pour l'acquisition de mobilier et d'équipements destinés au futur EVE en construction dans le secteur Jean-Jacques Rigaud ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 191'000.- TTC au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 5421.2100.33006.00 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif », de 2018 à 2025.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 28 juin 2017.

Chêne-Bougeries, le 19 mai 2017

Flávio BORDA D'ÁGUA
Président du Conseil municipal